CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 MAI 2012

La séance est ouverte à 20 h 30

PRESENTS : Mrs, Mmes. Etienne GASQUET, Loïc MAHE, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Thierry SCHUTZ, Geneviève CASTEX, Martine GIULIANI, Barbara TROUGNAC, Annie SUD.

ABSENT(S) : Pierre ALFONSO, Jocelyn CIMBER, Frédéric MERLY, Jacques RIZZO, François TOURNE (procuration à Etienne GASQUET).

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. EGLISE : AVENANTS AU MARCHE (29/2012 – 30/2012)

- Lot n° 6 : vitraux

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le lot n° 6 concernant la restauration des vitraux de l'église. Le montant du devis de l'Atelier du Vitrail s'élève à 3 480.00 € HT soit 4 162.08 € TTC.

- Lot n° 7 : tableaux

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le lot n° 7 concernant la restauration de tableaux à l'église. Le montant du devis de l'Atelier BELLIN s'élève à 3 702.50 € HT soit 4 428.19 € TTC.
Il propose de retenir ces devis afin de finaliser les travaux de restauration de l'église et propose de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

Le Conseil Municipal entérine ces propositions et décide de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne. Il décide également de donner l'autorisation au maire afin de signer toutes pièces afférentes au dossier.

Thierry SCHUTZ demande la date de fin des travaux. Monsieur le maire indique que l'achèvement des travaux est envisagé fin juin. Dés lors, le comité des fêtes ne pourra pas disposer de l'église pour la chorale à l'occasion de la fête de la musique.

II. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (31/2012)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objectif de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'évènements graves, afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. L'organisation va coordonner les moyens et les services existants pour optimiser la réaction en créant le Poste Communal (PCC). Il donne lecture des rôles de chacun et rappelle les lieux de confinement.

Le Conseil Municipal, après consultation du document et concertation valide, à l'unanimité, le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté.

III. ORDINATEUR PORTABLE : ACHAT ET DEMANDE DE SUBVENTION (32/2012)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal la nécessité de remplacer l'ancien PC portable hors service. Il présente le devis de l'entreprise PSI pour un montant de 824.00 € soit 985.50 € TTC. Il propose de valider ce devis et de demander une subvention au Conseil Général.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise PSI pour un montant de 824.00 € soit 985.50 € TTC, d'imputer la dépense en section d'investissement, article 2183 et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

IV. O.N.F. : SOUTIEN AU SERVICE PUBLIC FORESTIER (33/2012)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre émanant du Syndicat National Unifié des personnels des forêts et de l'Espace Naturel qui dresse un bilan alarmant sur le fonctionnement de l'ONF : diminution des emplois, transfert de charges du budget de l'Etat vers celui de l'ONF, fusions d'agences et fermeture de sites …etc. Aussi le syndicat interpelle les collectivités afin de soutenir l'ONF. Monsieur le Maire propose de soutenir l'action de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt. Le conseil municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

V. SAINT LYS OLYMPIQUE BASKET : DEMANDE DE LOTS (34/2012)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du SAINT LYS OLYMPIQUE BASKET qui sollicite la commune pour le don de lots afin de pouvoir récompenser les gagnants de tournois. Monsieur le Maire indique que la commune ne dispose pas de lot ; par ailleurs les associations de la commune restent prioritaires dans la dotation de lot ou d'octroi de subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas donner une suite favorable à la demande du SAINT LYS OLYMPIQUE BASKET.

VI. BROYEUR D'ACCOTEMENT : ACHAT ET DEMANDE DE SUBVENTION (35/2012)

Monsieur le Maire présente le devis des Etablissements VIDAL pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour un montant de 7 750 € HT soit 9 269.00 € TTC. Il propose de retenir ce devis et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide l'achat du broyeur d'accotement pour un montant de 7 750 € HT soit 9 269.00 € TTC, l'inscription de la dépense en section d'investissement et la demande de subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

VII. MOBILIER DU CLUB HOUSE : ACHAT ET DEMANDE DE SUBVENTION (36/2012)

Monsieur le maire indique la nécessité d'acheter du mobilier afin d'équiper le nouveau club house de rugby. Trois entreprises ont été consultées pour la réalisation de devis :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
VEDIF COLLECTIVITE	En attente de réponse après plusieurs relances	
DIRECT COLLECTIVITE	3072.00 €	3674.11 €
COMAT ET VALCO	3380.00 €	4042.48 €

L'entreprise COMAT ET VALCO présente le devis le mieux disant eu égard aux produits proposés. Monsieur le Maire propose donc de retenir ce devis et de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

Loïc MAHE indique que la gamme des chaises choisie (identique à la salle des fêtes) n'est pas de très bonne qualité. Andrée CARDONA indique que les tables sont abîmées car la salle est louée, les rugbymen quant à eux prendront soin de leur mobilier. Les chaises sont empilables et garantie 5 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide l'achat de mobilier en premier équipement pour un montant de 3380.00€ HT soit 4042.48 € TTC, l'inscription de la dépense en section d'investissement et la demande de subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

VIII. CESSION DU TRACTEUR MASSEY FERGUSSON : DM AU B.P. (37/2012)

Monsieur le maire indique que le tracteur MASSEY FERGUSSON a été vendu pour un montant de 1 000.00 €. Il convient de passer les écritures comptables nécessaires à la sortie du bien de l'inventaire communal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 192 : plus/moins value cession d'immo		9 366.53 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		**9 366.53 €**
D 675 : Valeur comptable immob. cédées		10 366.53 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		**10 366.53 €**
R 21571 : Matériel roulant		10 366.53 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		**10 366.53 €**
R 776 : Dif. réal. reprise au resultat		9 366.53 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		**9 366.53 €**
R 775 : Produits des cessions d'immob.		1 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		**1 000.00 €**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre le tracteur MASSEY FERGUSSON pour un montant de 1 000.00 € et de passer la décision modificative nécessaire afin de sortir le bien de l'inventaire communal.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité d'acheter un nouveau tracteur d'occasion 4x4, d'environ 90 CV pour un budget d'environ 25 000.00 €.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1 – Circulation devant l'Agence Postale Communale : Thierry SCHUTZ informe les conseillers qu'il a interpellé le conducteur d'une voiture qui s'était garé devant l'agence postale. Cette rue est interdite aux véhicules mais régulièrement des voitures y stationnent. Si un piéton est accidenté, la commune sera responsable sachant qu'actuellement aucun panneau n'indique l'interdiction de circuler. Il est donc proposé de placer un panneau intitulé « interdit sauf services », afin de permettre au service de la Poste et au service de la mairie d'accéder en voiture aux bâtiments quand cela s'avère nécessaire.

2 – Horaires d'ouverture de la mairie : Monsieur GASQUET propose une modification des horaires d'ouverture de la mairie. Actuellement ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et également le lundi et jeudi de 17h00 à 18h00, la mairie serait ouverte au public le 1er samedi du mois, le lundi de 17h00 à 18h00 et le jeudi de 17h00 à 19h00. Jean Pierre PAVAN s'oppose à une ouverture uniquement un samedi par mois : soit la mairie est ouverte tous les samedis soit aucun samedi. Loïc MAHE rejoint Jean Pierre PAVAN et ajoute que ces horaires d'ouverture sont disparates et difficilement assimilables pour les administrés. Thierry SCHUTZ s'oppose fermement à une fermeture les samedis. Monsieur GASQUET indique que l'on peut essayer ces horaires et attendre l'avis des administrés. Vraisemblablement, les mois de juillet et aout, peu de personnes viennent en mairie le samedi, par contre dans l'après midi le public se présente souvent en mairie et trouve porte close. Il est donc finalement proposé de fermer les samedis du 14 juillet au 15 aout et dés la rentrée, de proposer les horaires suivants : lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et également le lundi et jeudi de 16h00 à 19h00. Cette proposition doit être validée par les secrétaires avant une présentation en CTP et une validation en conseil municipal.

3 – Planning des élections législatives : un planning est arrêté afin d'assurer les permanences.

4 – Diagnostic éclairage public : un diagnostic d'éclairage public est proposé par EDF pour un montant de 2 000.00 € afin de pouvoir proposer à la commune des solutions d'économie d'énergie. La proposition faite par le gouvernement via l'ADEME ne concerne en fait pas la commune car elle ne possède pas de lampes énergivores type lampes à mercure. L'ensemble des conseillers trouvent cette dépense chère et peu utile.

Départ de Barbara TROUGNAC à 22h07.

Jean Pierre PAVAN indique qu'il serait plus judicieux d'investir 2000.00 € dans la rénovation des bâtiments. Loïc MAHE affirme que ce type de diagnostic est hors de prix et que les solutions proposées relèvent généralement du bon sens, d'autant que cette dépense relève du fonctionnement et n'est pas subventionable.

5 – Salle des fêtes : il est rappelé que la mise aux normes de la salle des fêtes doit être réalisée dans les plus brefs délais. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Patrick BRUEL pour l'installation d'une climatisation réversible (11 619.34 € HT). Loïc MAHE indique qu'avec ce type d'installation, une température moyenne de 16 °C pourrait être maintenue en permanence afin de faire des économies d'énergie au moment de la mise en chauffe de l'appareil. La mise aux normes de la salle des fêtes est subventionnable par le Conseil Général. D'autres devis seront présentés pour une porte coupe feu et le chauffage des loges.

6 – Aire de jeux : les nouveaux jeux sont en place et la terre a été aplanie. Le tourniquet des enfants est petit mais convient aux enfants en bas âge, l'ancien sera replacé pour les plus grands.

7 – Achat de la maison Grand Place : la passation de l'acte notarié a été reportée à cause d'une signature manquante. Sans cet acte, le projet de la médiathèque ne peut avancer. Martine GIULIANI évoque la géothermie afin de faire des économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux situés rue Jean Jaurès (médiathèque, ancienne école, mairie, poste).

8 – Stade : Départ de Geneviève CASTEX à 22h35. La terre a été aplanie et le gazon a été semé.

Séance levée à 22 h 45.